

SAINT MARTIN-DE-LONDRES

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

RISQUE PREVENIR POUR
MIEUX REAGIR
INONDATION 



www.saint-martin-de-londres.fr

04 67 55 00 10

le MOT du Maire

Chers administrés,

Depuis le 03 août 2007, la commune de Saint Martin-de-Londres est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.).

Ce P.P.R.I. ne prend en compte, actuellement, que les risques d'inondation par débordement du RIEUTORD.

Les aménagements importants réalisés dans les années 70 ont considérablement réduit le risque de débordement de cette rivière qui aujourd'hui n'impacte que très faiblement la zone urbanisée.

Cependant, la place centrale du village est soumise au risque inondation à chaque « épisode cévenol » d'envergure. Les rues qui servaient, autrefois, d'exécutoire aux pluies du bassin versant deviennent de véritables torrents lors de virulents épisodes. Le nom de ces rues est d'ailleurs évocateur :

- Rue de l'Ayet
- Rue du Torrent de Toulouze

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) s'appuie donc sur ces observations de ruissellements afin d'être plus utile aux habitants et commerces dans les secteurs impactés, que ne l'aurait été un PCS basé uniquement sur notre P.P.R.I.

Ce document d'information présente le risque d'inondation auquel notre commune est exposée.

Il a pour objectif de vous informer des consignes de sécurité à respecter et des démarches à suivre en cas de risque d'inondation avéré, provoquée par le cours d'eau traversant le territoire communal ou les ruissellements issus du bassin versant.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire,
Jean-Louis RODIER.



LE RISQUE MAJEUR :

C'est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

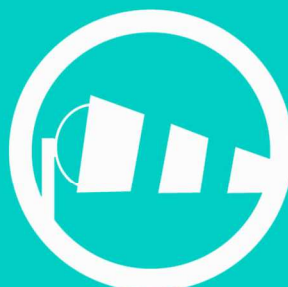
LA COMMUNE DE SAINT MARTIN-DE-LONDRES EST CONCERNÉE PAR :



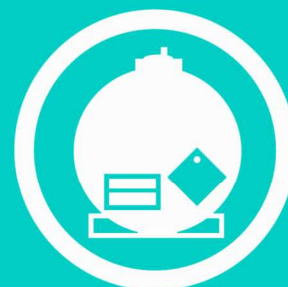
INONDATION



RUPTURE DE
BARRAGE
(MOULIN DE BERTRAND)



MÉTÉO



TRANSPORT DE
MATÉRIAUX
DANGEREUX

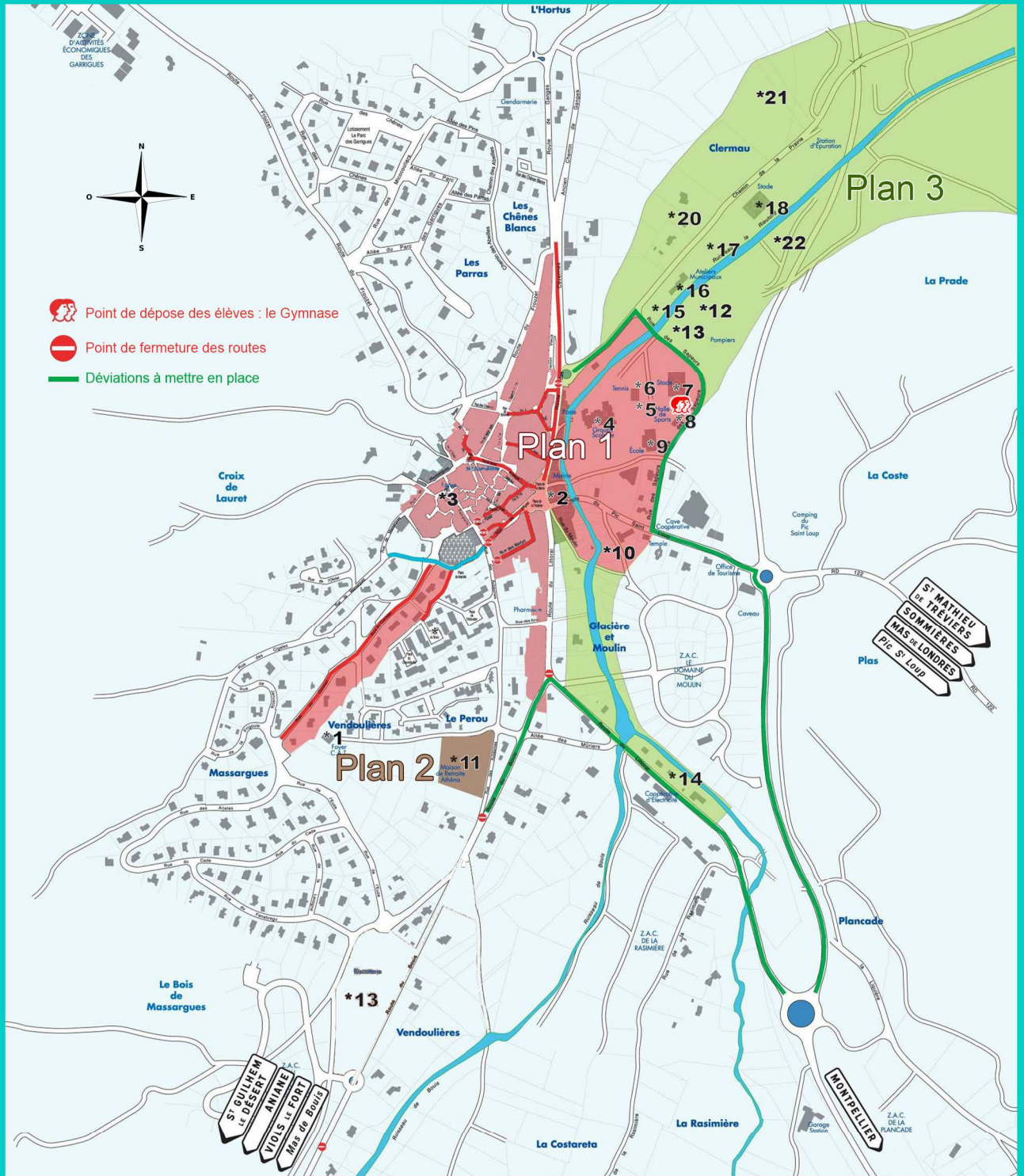
L'INFORMATION EN DIRECT :



www.vigicrues.gouv.fr

les SCÉNARIOS d'inondations

PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ POUR LA GESTION DU RISQUE INONDATION



LA PRÉ-ALERTE : UNE CELLULE DE CRISE RESTREINTE EST MOBILISÉE ET ENTRE EN CONTACT AVEC LA GENDARMERIE ET LES SAPEURS-POMPIERS. LES ENJEUX PRIORITAIRES (LES ÉCOLES, LE PÔLE PETITE ENFANCE ET LES ALSH) SONT INFORMÉS.

Plan 1

INONDATION FRÉQUENTE du centre du village par ruissellement et par débordement du RIEUTORD (type septembre 2005).
UNE ALERTE est diffusée par la sirène étatique à raison de 3 x 5 coups brefs.

Plan 2

INONDATION IMPORTANTE. Le centre du village est inondé par ruissellement et par débordement du RIEUTORD, ainsi que le secteur de la Maison de Retraite (type décembre 1999).
UNE DEUXIÈME ALERTE est diffusée par la sirène étatique à raison de 3 x 5 coups brefs.

Plan 3

INONDATION EXCEPTIONNELLE. Le centre du village, le secteur de la Maison de Retraite et le secteur de la Prairie sont inondés par ruissellement et par débordement du RIEUTORD.
UNE TROISIÈME ALERTE est diffusée par la sirène étatique à raison de 3 x 5 coups brefs.

LA FIN DE L'ALERTE EST DIFFUSÉE PAR LA SIRÈNE ÉTATIQUE À RAISON D'UN COUP LONG.

les CONSIGNES de sécurité

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

AVANT

Prévoir :

- un POSTE RADIO portable équipée de piles,
- une lampe de poche,
- une réserve d'eau potable,
- un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent),
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.

PENDANT

- Se conformer immédiatement aux consignes reçues : **ÉVACUER** ou **SE CONFINER** en fonction de la nature de la crise,
- Laisser les enfants à l'école. Il sont pris en charge par les enseignants.
- Fermer les portes, les fenêtres et les aérations,
- Couper les alimentations en Gaz et électricité,
- Se réfugier dans les étages,
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- Ecouter la radio pour se tenir informer de l'évolution des niveaux de risque,
- N'évacuer que sur ordre des autorités.

APRES

- Ecouter la Radio,
- Ne rétablir l'électricité et autres qu'après vérification technique des circuits,
- Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses,
- Se mettre à la disposition des secours.

Les bons réflexes



Ecouter la radio.



Laisser les enfants à l'école.



Monter dans les étages.



Fermer les arrivées d'eau d'électricité et de gaz.
Fermez les portes et fenêtres



Ne téléphoner pas.
Laissez les lignes de secours libres

les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat,
- Prendre des PHOTOS des objets et zones inondés,
- **NE RIEN JETER** avant le passage de l'expert,
- Adresser votre déclaration par **LETRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**,
- Effectuer vos déclarations à la Mairie dans les **5 JOURS APRÈS LA CATASTROPHE** et/ou dans les **10 JOURS APRÈS LA PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL DE CATASTROPHE NATURELLE** au Journal Officiel.

- **EN CAS DE CRISE** : un Poste de crise est ouvert en Mairie :

04 67 55 00 10

Police Municipale :

04 67 55 87 10

- **TÉMOIN D'UNE SITUATION DE DÉTRESSE** :

alertez les pompiers au **18** (poste fixe) ou le **112** (depuis un portable)

- **AUTRES SECOURS** : Police **17** - SAMU **15**

